

Lyon, le 4 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**REVENU SOLIDARITÉ JEUNES : LE DISPOSITIF DÉMARRE AUJOURD'HUI**

Le Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ) a été adopté au Conseil de la Métropole du 15 mars 2021 et se déploie dès aujourd'hui dans la Métropole de Lyon, pour que ses futurs bénéficiaires puissent recevoir un premier versement de leur allocation, à partir du 1^{er} juin 2021.

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon « *Face au refus du Gouvernement d'instaurer un RSA jeunes au niveau national, nous avons décidé, dès notre arrivée à la tête du Grand Lyon en juillet dernier, de mettre en place le dispositif du Revenu Solidarité Jeunes. En réponse à la précarité des jeunes de notre territoire, ce dispositif pionnier en la matière servira à pallier les angles morts de notre système de protection sociale et, j'espère, permettra à des jeunes d'éviter de tomber dans la très grande précarité. Je remercie vivement les acteurs du territoire d'avoir participé à ce travail de construction et de déploiement du dispositif.* »

Dans le cadre du RSJ, 17 partenaires (10 missions locales et 7 associations) assureront l'instruction et le suivi des jeunes bénéficiaires, au travers d'un maillage territorial important qui pourra s'étendre si besoin au cours des prochains mois (cf. annexe pour la liste des missions locales, des associations et leurs coordonnées).

L'ensemble des professionnels des Maisons de la Métropole et des Centres Communaux d'Action Sociale du territoire seront également informés, courant mai, des conditions d'attribution de cette nouvelle aide pour informer le plus largement possible les publics concernés.

Les conditions d'éligibilité au Revenu Solidarité Jeunes sont les suivantes :

- Avoir entre 18 et 24 ans révolus
- Être Français ou étranger en situation régulière
- Résider sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis 6 mois au moins
- Être sorti du système éducatif
- Ne rentrer dans aucun autre dispositif déjà existant (RSA, garantie jeunes, contrat jeunes majeurs...)
- Avoir de faibles ressources d'activité ou ne pas en avoir du tout (moins de 400€ par mois)
- Ne bénéficier d'aucun soutien financier (d'un parent ou d'un tiers)

Cette réponse nouvelle, construite dans un contexte particulièrement difficile pour les jeunes en situation de précarité, devra permettre de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et de faciliter leur accès au logement.

Pour déployer le dispositif, une adresse mail (info-rsj@grandlyon.com) et un site dédiés ont été créés, et une campagne de communication à destination des jeunes au travers de plusieurs supports, notamment numériques, verra le jour au mois de juin.

Contact presse Métropole de LyonAnaïs Mercier amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96